

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE RIBECOURT

Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du douze avril deux mil seize

L'an deux mil seize, le douze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA - Liliane SALSO- GROSSHENNY - Jacques CARPENTIER – Frédéric BUQUAND - Angélique SEARA- Michaël FOUCHÉ – Kathy ORTEGA - Justine BOURDON - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Michel LANGLET

Marie-France DORÉ a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Patrick BAKUM a donné procuration à Liliane SALSO-GROSSHENNY

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016

Compte Administratif 2015 – Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal se fait présenter le Compte Administratif 2015. Il est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

Le Compte de Gestion 2015, en tous points identiques au Compte Administratif de la commune, est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

Résultat de l'exercice 2015 :

Excédent de fonctionnement : 117 879,21 euros. Déficit d'investissement : - 23 058,86 euros soit : + **94 820,35 euros**

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement : 117 879,21 euros. Excédent d'investissement : 199 110,67 euros soit : + **316 989,88 euros**

Affectation des résultats

Le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement brut de 117 879,21 euros et un excédent brut de la section d'investissement de 199 110,67 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 117 879,21 euros est repris au R 002 pour le budget primitif 2016
- L'excédent d'investissement d'un montant de 199 110,67 euros est repris au R 001 en section d'investissement pour le budget primitif 2016

Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de suivre les décisions et approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2016.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 734 823,00 euros

Recettes de fonctionnement :

734 823,00 euros

Investissement :

Dépenses d'investissement : 520 113,00 euros

Recettes d'investissement :

520 113,00 euros

Vote des quatre taxes locales

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts communaux et de reconduire le taux des taxes constituant l'imposition locale sans aucune modification :

Taxe d'habitation : 16.82%

Taxe foncière non bâti :

71.51%

Taxe foncière bâti : 28.93%

CFE :

16.70%

Subvention CCAS :

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 14 000 € au CCAS de Tracy-le-Val.

RPI : participation communale

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2016, cette participation est fixée par le RPI à 126,70€ par habitant ce qui représente pour la commune de Tracy le Val (1107hab.) un montant de 140 256,90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Tracy le Val / Tracy le Mont la participation de 126,70€ par habitant soit pour l'année 2016 (1107 habitants) 140 256,90€.

Subventions allouées aux associations

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur de la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations de Tracy-le-Val:

Les Cancanettes :	500€	La Belle Epoque :	500 €	Les Marcheurs du Val :	500€
Les Danseurs du Val :	300€	La Boule TLV :	500€	Anciens combattants :	300€

Indemnité de fonction des élus

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maires de toutes les communes est fixé automatiquement à son taux maximum. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, cette indemnité de fonction peut être réduite sur demande du maire uniquement.

M. le Maire ne souhaite pas bénéficier de l'indemnité maximum et demande donc au Conseil Municipal de fixer les taux à savoir :

Indemnité de fonction de Maire : 41% de l'indice 1015 - Indemnité de fonction des Adjoints : 12% de l'indice 1015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le taux des indemnités de fonction des élus ci-dessus.

FPT : mise en place de l'entretien professionnel

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé, le 25 novembre 2015, sur l'instauration de l'entretien professionnel des fonctionnaires territoriaux. Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable le 25 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer l'entretien professionnel.

FPT : réorganisation des services – création de poste

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des différents services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, avec 13 voix pour et une abstention, la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet, pour l'encadrement du service technique, à compter du 1^{er} juillet 2016 et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette formalité.

Espace loisirs : proposition d'achat d'un jeu

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter un nouveau jeu pour les enfants de 8 à 12 ans. Il propose l'acquisition d'un filet flèche. Après discussion, les membres du Conseil Municipal charge M. le Maire de demander des devis pour l'acquisition soit d'un filet flèche ou d'une tyrolienne.

Espace loisirs : règlement d'utilisation

M. le Maire donne lecture d'un règlement intérieur pour l'ensemble de l'espace loisirs. Après discussion, le Conseil Municipal demande à M. le Maire de revoir le document présenté et reporte ce point à une prochaine réunion.

Espace loisirs : proposition d'attribution d'un nom

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un nom à l'espace loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'espace loisirs le nom proposé par M. le Maire et décide que ce nom sera révélé à la population lors d'une prochaine inauguration.

Assainissement : rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2013 et 2014 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les années 2013 et 2014 ont été établis et qu'ils sont consultables en mairie.

Motion de soutien : bureau de poste de Tracy le Mont

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été avisé par M. le Maire de Tracy le Mont de la volonté de l'entreprise La Poste de fermer le bureau postal de Tracy le Mont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, solidaire avec la commune de Tracy le Mont, demande fermement le maintien d'un bureau postal à Tracy le Mont et le maintien du service public de « la poste » dans le bassin de vie de 3 000 habitants que sont les communes de Tracy le Mont/Tracy le Val.

Question diverse.

Néant

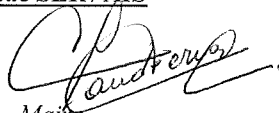
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Frédéric BUQUAND

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire